

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES ACADEMICUS

5 JUIN 1952

SÉANCE DE DISTRIBUTION
DES PRIX DE CONCOURS

ALLOCUTIONS ET RAPPORTS
DES JURYS



GENÈVE

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE GENÈVE

1952

ALLOCUTION DU RECTEUR

M. le professeur Eugène BUJARD

AU DIES ACADEMICUS

le 5 juin 1952

MESDAMES, MESDEMOISELLES, MESSIEURS,

L'ANNÉE dernière, j'avais le privilège de n'avoir à déplorer aucun deuil parmi les membres du corps enseignant de l'Université. Ce privilège ne me fut pas renouvelé cette année et longue est la liste des disparus que j'ai le triste devoir de rappeler à votre souvenir.

Le 16 novembre décédait subitement M. le professeur Ernest COMTE. Depuis quelques jours il se sentait un peu fatigué ; mais, le matin même de son décès, il avait encore travaillé avec ses étudiants, à l'Institut de médecine dentaire ; rien ne faisait prévoir un départ aussi brusque. Le professeur Comte s'était vite spécialisé dans cette discipline délicate qui est celle de l'orthodontie, de la régularisation d'une denture mal évoluée. Très rapidement il s'était fait un nom dans cette spécialité et sa renommée s'étendait bien au loin de nos frontières. Intéressé par l'enseignement, il demanda à être agréé comme privat-docent en 1933. Quelques années plus tard, il fut appelé à la chaire d'orthodontie, créée en 1937, chaire qu'il occupa d'abord en qualité de professeur extraordinaire, puis de professeur ordinaire. Le choix était heureux ; car, à côté du spécialiste éminent, l'Institut de médecine dentaire put bénéficier d'un pédagogue de haute classe, qui, avec une modestie et une patience inaltérables, prodigua pendant quinze ans ses conseils à de nombreux étudiants. En 1950, ses collègues l'ont appelé à la présidence du Collège des professeurs de l'Institut et, dans cette fonction, il put encore manifester le tact et la bienveillance naturelle de caractère qui lui attiraient l'estime et la sympathie de chacun.

Que M^{me} Comte veuille croire que nous conservons un précieux souvenir de son mari.

Le 14 avril dernier, le lundi de Pâques, s'éteignait douloureusement M. le professeur Kurt H. MEYER, à Menton, où, souffrant d'une légère grippe, il était allé se reposer.

Né à Dorpat, le défunt avait fait de solides études de chimie en Allemagne ; il avait enseigné quelque temps à l'Université de Munich. En 1921, il fut appelé à la direction de la Badische Anilin- und Sodafabrik et en 1926 à celle de la I.G. Farben-Industrie. C'est là, alors qu'il était à la tête de ces puissantes industries, que la Faculté des sciences fit appel à lui, en 1932, pour lui confier la chaire de chimie organique et inorganique, illustrée par Amé Pictet. Fils de Hans Meyer, qui, avec Overten, fut l'auteur de la théorie lipidique de la narcose, Kurt Meyer consacra aussi plusieurs études importantes à ce problème, parmi lesquelles nous citerons la dernière : le rapport de 1951 intitulé : Les bases expérimentales de la théorie lipoïdique de la narcose.

Mais Kurt Meyer était surtout connu comme l'homme des grandes molécules en forme de chaînes ; ses publications sur la constitution de la cellulose firent époque. Cette notion de longues molécules caténiformes s'est révélée applicable à un grand nombre de substances naturelles et artificielles et permit l'essor de l'industrie des matières plastiques. Ces dernières années, le professeur Kurt Meyer s'était attaqué à l'étude de l'amidon, puis à celle du glycogène, cet amidon animal, et il a apporté une contribution essentielle à la connaissance des molécules géantes de ces deux substances. Kurt Meyer était universellement connu et nombreux sont ses élèves dans les laboratoires du monde entier. Ce fut ce que l'on appelle « un grand patron » qui, pendant vingt ans, fit profiter l'Ecole de chimie de ses vastes connaissances. Sa disparition en pleine activité intellectuelle est une lourde perte pour la science chimique en général et pour notre Université en particulier.

Que sa veuve et ses enfants veuillent accepter à nouveau nos condoléances et l'expression de l'estime toute particulière que ses collègues avaient pour le professeur Kurt H. Meyer.

Le terrible accident d'auto qui, le 23 juillet 1951, a causé la mort du Dr et de M^{me} Lucien BOVET est encore présent dans toutes les mémoires. Le Dr Bovet s'était tourné vers la psychologie de l'enfance et s'était penché avec sollicitude sur le douloureux problème de la délinquance juvénile. L'expérience qu'il avait acquise dans le domaine de la psychiatrie

infantile le désignait pour être attaché, en qualité de chargé de cours, à l'Institut des sciences de l'éducation qui tint à s'assurer, en 1949, les bénéfices de sa compétence.

Les obsèques du Dr et de M^{me} L. Bovet à Lausanne furent l'objet d'une cérémonie émouvante. L'Université y fut représentée par M. André Rey, professeur à l'Institut des sciences de l'éducation.

Nous renouvelons aux enfants du Dr et de M^{me} Lucien Bovet, l'assurance de notre respectueuse sympathie.

Le 1^{er} septembre 1951 est décédé à Davos, où il passait ses vacances, M. Ernest DELAQUIS, professeur honoraire de notre Université. Né à Alexandrie en Egypte, le défunt avait étudié le droit en Allemagne et professé dans plusieurs universités de ce pays. Le Conseil fédéral l'appela pour remplir le poste de Chef de division au Département fédéral de justice et police et l'Université de Berne lui octroya le titre de professeur honoraire, en 1919. Il quitta ses fonctions à Berne pour aller enseigner quelques années le droit germanique à l'Université de Hambourg, ville où il remplit simultanément les fonctions de consul général de Suisse. Lorsqu'il rentra au pays, l'Université de Genève tint à se l'attacher, en 1934, en qualité de professeur honoraire. Appelé au poste de secrétaire général de la Commission internationale de droit pénal et pénitentiaire, il retourna s'établir à Berne, où il reprit aussi son activité universitaire. Ses ouvrages juridiques lui ont valu une importante notoriété et nombreux sont les services qu'il a rendus à notre pays.

Le 18 août 1951 est décédé M. Louis GIELLY, ancien professeur à la Faculté des lettres. Licencié ès lettres classiques, il fit des voyages à Paris, à Sienna, à Florence, ailleurs encore, qui lui permirent de se spécialiser dans l'étude des arts. Après un long séjour de quinze ans en Italie, il revint à Genève et fut nommé Conservateur des Beaux-Arts au Musée d'Art et d'Histoire. En 1927, il fut agréé en qualité de privat-docent pour l'histoire de l'art, puis chargé officiellement de cet enseignement, enfin nommé professeur extraordinaire en 1941. Critique d'art fort avisé, il a laissé entre autres des études remarquables sur l'école de peinture siennoise ; ces études lui valurent une grande renommée parmi les historiens de l'art. Son histoire, de *L'Ecole de peinture genevoise*, parue en 1935, connut un

vif succès et se trouve sur les rayons de maintes bibliothèques genevoises.

Le 11 septembre 1951, après une longue et douloureuse maladie, s'éteignait M. Georges MOTTIER, qui avait été pendant plusieurs années privat-docent de philosophie à la Faculté des lettres et, en janvier 1951, chargé d'un enseignement philosophique à l'Université de Berne. Lors de la cérémonie du Dies de l'année dernière, j'avais eu le plaisir de lui remettre au nom de l'Université le prix Amiel pour 1951. Sa disparition prématurée laisse un grand vide dans l'école philosophique genevoise, privée ainsi d'une de ses jeunes forces.

L'Université s'incline respectueusement devant la douleur de M^{me} Mottier et de sa famille, si cruellement frappées par ce deuil.

A cette liste de professeurs et de savants que la mort a enlevés à l'Université, je dois ajouter encore trois privat-docents.

M. Paul REIWALD, décédé au début du mois d'août 1951, avait enseigné de 1945 à 1950 la psychologie de l'individu et de la foule, à la Faculté des sciences économiques.

M. Michel GRODENSKY, décédé le 14 avril 1952, avait enseigné durant de nombreuses années la philosophie du droit à la Faculté de droit.

Enfin le docteur Rista MITKOVICH, privat-docent à la Faculté de médecine depuis 1910, est disparu le 23 décembre 1951. Ses cours de criminologie, complétés par des visites de prisons, étaient particulièrement appréciés par les étudiants de la Faculté de droit.

Que les familles de ces trois privat-docents soient assurées de notre sympathie.

La mort a encore frappé dans les rangs de nos docteurs *honoris causa*:

M. Ernest ZAHN, docteur ès lettres *h.c.*, s'était fait un nom dans la littérature alémanique; il a disparu en février 1952.

L'Université a eu aussi le chagrin de perdre trois étudiants :

M. André BETCHOV, étudiant en chimie, fils de notre collègue le D^r Nicolas Betchov, chargé de l'enseignement de l'hygiène

à l'Ecole d'architecture; M. Maher KAYLANI, étudiant en sciences économiques et sociales, et récemment M. Pierre JACOBSON, candidat en médecine. Que leurs familles soient certaines de la sympathie des facultés auxquelles ils appartenaient et de celle de l'Université entière.

L'Université a eu aussi le regret d'enregistrer la démission de plusieurs collègues :

La Faculté de médecine s'est réunie le 4 juillet 1951 autour de M. le professeur Oscar Wyss, appelé à la chaire de physiologie de Zurich, pour lui exprimer sa reconnaissance et lui dire ses regrets de le voir quitter son enseignement à Genève. Le Conseil d'Etat lui a conféré le titre de professeur honoraire.

L'Institut des Hautes Études internationales a été privé d'un de ses directeurs par la démission de M. le professeur Paul MANTOUX. D^r ès lettres, ancien professeur à l'Université de Londres, M. P. Mantoux dirigea plusieurs années la section politique du Secrétariat de la Société des Nations. En 1927, il fut appelé à la direction de l'Institut des Hautes Études internationales qui venait d'être créé avec l'appui financier de la Fondation Rockefeller. Pendant 25 ans, il enseigna à cet institut et il en remplit, en collaboration étroite avec M. le professeur Rappard, les fonctions de directeur, avec une compétence et une bienveillance que tous se plaisent à reconnaître. Le 1^{er} juillet 1951, les professeurs et anciens professeurs à l'Institut, le personnel administratif et de nombreux étudiants, anciens et actuels, lui ont témoigné leur admiration et leur gratitude. Le recteur, empêché d'assister à cette cérémonie, avait envoyé un message.

Nous renouvelons à M. Paul Mantoux notre témoignage d'estime et de reconnaissance et nos vœux l'accompagnent dans sa retraite.

M. le professeur Albert MALCHE, ayant atteint la limite d'âge, a quitté son enseignement en juillet 1951 et le Conseil d'Etat lui a conféré le titre de professeur honoraire. Le 10 juillet, la Faculté des lettres a organisé un dîner en son honneur et en l'honneur de M. le professeur Antoine VELLEMAN qui quittait ses fonctions d'administrateur de l'Ecole d'interprètes; de nombreux amis et élèves s'étaient joints au corps professoral. M. le professeur de Ziegler, doyen de la Faculté des lettres, eut le privilège de rappeler la carrière

de M. le professeur Albert Malche et de mettre en valeur l'homme et le pédagogue et il évoqua les services éminents qu'il a rendus à l'Université et au pays tout entier. Privat-docent en 1910, M. Malche fut chargé de l'enseignement de la pédagogie en 1912, en qualité de professeur ordinaire ; il occupa cette chaire avec distinction pendant 40 ans et il exerça une influence importante sur l'instruction primaire de notre canton ; de 1918 à 1920, il fut secrétaire du Sénat et se fit apprécier dans ce poste par son talent et son amabilité coutumière.

Le doyen de la Faculté des lettres adressa ensuite les félicitations et les chaleureux remerciements de l'Université à M. le professeur Antoine Velleman, le créateur, puis l'animateur de l'École d'interprètes dont le succès va grandissant.

Nous adressons à MM. les professeurs Albert Malche et Antoine Velleman nos félicitations et nos souhaits pour une retraite longue et féconde.

La Faculté des lettres a encore eu le regret d'enregistrer la démission de M. Denis VAN BERCHEM, professeur extraordinaire de littérature latine, qui a préféré quitter son enseignement pour se consacrer complètement à ses études personnelles.

Enfin M. Marcel ROESGEN a renoncé à sa charge d'enseigner l'éclairagisme à l'École d'architecture.

Dans quelques jours, nous devons nous séparer de deux collègues qui ont atteint eux aussi la limite d'âge : M. Alexis FRANÇOIS, professeur ordinaire d'histoire de la langue française à la Faculté des lettres, et M. le docteur Charles JULLIARD, professeur extraordinaire de médecine des accidents à la Faculté de médecine et professeur de chirurgie à l'Institut de médecine dentaire. Ce n'est pas encore le moment d'exposer la carrière de ces deux collègues.

Après cette longue énumération de décès et de démissions, il convient de parler de ceux qui sont venus renforcer le corps professoral de l'Université.

J'ai le plaisir d'annoncer que M. le professeur Jean KARAMATA, qui assurait la suppléance du regretté professeur Rolin Wavre dans la chaire de mathématiques supérieures, a pu être attaché définitivement à notre Université. Nous en sommes particulièrement heureux pour la Faculté des sciences.

A la Faculté de médecine, la chaire de physiologie a été confiée à M. Jean POSTERNAK en qualité de professeur ordinaire. Après avoir étudié la médecine à Genève, M. Posternack fut, à Lausanne, l'élève du professeur Hauduroy, puis celui du professeur Fleisch qui l'initia à la physiologie. M. Posternack a fait un premier séjour aux Etats-Unis, en qualité de boursier, à l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie ; puis il retourna en qualité, cette fois-ci, de professeur adjoint du Département de pharmacologie à la même Université. C'est alors qu'il occupait ce poste que la Faculté de médecine lui offrit la succession du professeur Oscar Wyss qui venait de quitter Genève.

M. Robert DOTRENS a été désigné pour occuper la chaire de pédagogie générale et d'histoire de la pédagogie en qualité de professeur ordinaire. Il succède ainsi à son maître M. le professeur Albert Malche.

M^{lle} Esther BRÉGUET, chargée de l'enseignement de la grammaire latine a été promue au titre de professeur extraordinaire.

M. Alexandre BERENSTEIN et M. Edmond MARTIN-ACHARD, chargés de cours, ont été, eux aussi, nommés professeurs extraordinaires ; le premier, pour exposer le droit du travail ; le second, pour enseigner les problèmes que pose la propriété intellectuelle.

La Faculté de médecine s'est enrichie de deux chargés de cours nouveaux : le D^r Roger FISCHER enseignera la transfusion sanguine et le D^r Marcel MONNIER, l'électro-encéphalographie.

Plusieurs privat-docents ont été agréés et viendront compléter les enseignements officiels ; ce sont :

à la Faculté des lettres, M. Reymond TSCHUMI : littérature anglaise ;

à la Faculté des sciences : MM. Fritz DUCOMMUN (pharmacie), George BÉNÉ et Robert KELLER (physique) ;

à la Faculté de médecine enfin : les D^{rs} Rudi OBERHOLZER (physiologie), David KLEIN (génétique humaine) et Raymond MARTIN-DU-PAN (pédiatrie).

Quelques nominations ont permis de compléter aussi les cadres de nos instituts universitaires :

A l'Institut des sciences de l'éducation, le Dr Harry FELDMANN s'est vu confier la succession du regretté Lucien Bovet pour l'enseignement de la psycho-pathologie de l'enfance.

A l'École d'architecture, des modifications du règlement ont eu pour conséquence de transformer le titre de chargé de cours en celui de professeur attaché à la dite école. Ce fut le cas pour M. Louis VILLARD (acoustique), pour le Dr Nicolas BETCHOV (hygiène) et pour M. Hugo SAINI (enseignement de l'éclairage et des installations à courants faibles).

Plusieurs de nos professeurs ont reçu des distinctions honorifiques ou des appels flatteurs par des universités étrangères :

M. le professeur Charles WERNER a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université d'Aix-en-Provence et M. le professeur Paul WENGER, doyen de la Faculté des sciences, docteur *honoris causa* de celle de Sao Paulo au Brésil.

Le prix Marcel Benoist pour 1950 a été décerné à M. le professeur Emile GUYÉNOT.

Nous adressons publiquement nos félicitations à ces collègues.

M. le professeur Paul WENGER a été invité à donner une série de leçons de chimie analytique et de conférences à l'Université de Sao Paulo et il s'est rendu à deux reprises à Belgrade pour y faire aussi des conférences et y professer quelques cours sur la même discipline.

M. le professeur Edouard PARÉJAS a été appelé, au début de l'année, à faire une étude géologique des gisements de pétrole du Canada et il a présenté une série de conférences devant les Sociétés savantes de ce pays. Ce fut pour lui l'occasion de resserrer des liens précieux pour nos jeunes géologues.

M. le professeur Paul COLLART a été appelé à la direction de l'Institut suisse de Rome, la villa Maraini, et il avait obtenu le congé nécessaire. Malheureusement, les démarches entreprises pour assurer sa suppléance à Genève et à Lausanne n'ont pas été couronnées de succès et il a dû renoncer à la direction qui lui était offerte. Nous le regrettons vivement, autant pour lui que pour l'Université.

M^{lle} Kitty PONSE, professeur extraordinaire à la Faculté des sciences, a obtenu un congé d'une année, pour aller visiter aux Etats-Unis les maîtres de l'endocrinologie américaine et donner une série de leçons à l'Université de Montréal au Canada.

D'autre part, grâce à la générosité de la Fondation Rockefeller, M. le professeur Hans KELSEN, de l'Université de Californie, donnera un enseignement de droit international à l'Institut des Hautes Etudes internationales durant l'année 1952/1953.

De nombreux professeurs suisses ou étrangers ont occupé momentanément l'une ou l'autre des chaires de nos facultés ou sont venus présenter des conférences à l'Aula. Le rapport administratif en donnera la liste, que vous me permettrez de ne point vous lire pour abrégé ce discours que je crains déjà devoir être fort long.

Je mentionnerai toutefois la visite récente que nous a faite un groupe de professeurs et de juristes de Montpellier, qui ont été reçus par le recteur et par leurs collègues de la Faculté de droit. Les relations entre les Universités de Montpellier et de Genève sont anciennes et les visites réciproques tendent à devenir une tradition.

Dans quelques instants nous aurons encore le plaisir d'accueillir les membres de la Faculté des lettres de l'Université de la Sarre.

Nous nous félicitons de ces échanges culturels qui ne peuvent que nous enrichir et faciliter la compréhension réciproque entre personnalités diverses.

Dans cet ordre d'idées, je suis heureux de faire connaître que, grâce à l'appui de l'Etat, nous avons pu offrir, cette année, 9 bourses d'échanges ; ainsi, nous avons pu recevoir 8 boursiers étrangers tandis que 10 boursiers genevois ont pu aller se perfectionner et compléter leurs études dans diverses universités étrangères.

Nous sommes aussi heureux d'avoir vu revenir un groupe de jeunes filles du Smith College, dirigé cette année par M^{mes} Kofka et Davinroy, avec lesquelles nous avons eu d'excellentes relations. L'Université s'est efforcée de réaliser quelques-uns des désirs dont elles nous avaient fait part et, malgré certains bruits que l'on a fait courir, nous avons l'espoir de recevoir un nouveau groupe l'année prochaine.

Un comité d'initiative, présidé par M. le professeur Babel et appuyé par un comité de patronage, a été organisé dans le but d'essayer de créer d'autres groupes analogues parmi les jeunes gens. M. le professeur Newburn, président de

L'Université d'Oregon, de passage à Genève, a été vivement intéressé par ce projet et se propose d'en parler à la conférence des présidents des universités américaines.

Puisque nous parlons de relations étrangères, je saisis l'occasion pour adresser les remerciements de l'Université à la directrice, M^{lle} Violette Balmer, et aux membres du Comité de la Maison internationale des étudiants, présidé par M. Guillaume Fatio. Cette année encore, ils ont su créer dans leur maison un véritable home international où se lient des amitiés que nous souhaitons durables. L'Université se plaît à reconnaître les nombreux services que lui rend la Maison des étudiants.

Les remerciements de l'Université vont aussi à M^{me} Champ-Renaud, directrice du Foyer des étudiantes, qui rend de précieux services en créant un foyer familial à une vingtaine de jeunes filles.

L'Université a été invitée à diverses manifestations commémoratives par plusieurs Universités étrangères ; le plus souvent elle a dû se borner à l'envoi d'une adresse ou d'une lettre de félicitations.

Toutefois, elle a été représentée à Bologne par M. le professeur STELLING-MICHAUD à la cérémonie du 800^e anniversaire du décret de Gratien, qui est le décret de fondation du droit canon ; l'Université de Bologne nous a fait parvenir son « magnum sigillum » qui sera déposé précieusement dans les armoires de nos archives ; nous souhaitons à ce propos qu'il soit possible d'organiser un jour une salle d'exposition, comme il en existe dans de nombreuses Universités.

En septembre, M. le professeur Antony BABEL nous représentera aux fêtes jubilaires du centenaire de l'Université Laval, à Québec, au Canada.

Le recteur a assisté à deux manifestations d'estime et d'amitié organisées en l'honneur de professeurs fêtant une date importante de leur activité.

Le 28 février 1952, la Faculté de droit, en commun avec les facultés de Lausanne et de Neuchâtel, a organisé une cérémonie en l'honneur des quarante années d'enseignement du professeur Georges SAUSER-HALL. Cette cérémonie était honorée de la présence de M. Max Petitpierre, Conseiller fédéral, de Son Excellence le ministre de Turquie, des recteurs, des doyens des trois universités et de plusieurs autres personnalités. Chacun à son tour a présenté à notre collègue ses félicitations pour l'œuvre accomplie et ses remerciements pour les services rendus

au pays. Un recueil de mélanges juridiques a été remis au professeur Sauser-Hall, qui a remercié avec infiniment de bonhomie et une grande modestie.

Ce fut dans une manifestation tout intime à la clinique de pédiatrie que les élèves de M. le professeur Pierre GAUTIER ont fêté le trentième anniversaire de son enseignement. L'Université était représentée par le recteur et par M. le professeur Fernand Chatillon, doyen de la Faculté de médecine ; ils ont adressé à leur collègue quelques mots de félicitations.

Nous renouvelons publiquement à MM. les professeurs Sauser-Hall et Pierre Gautier les félicitation et les remerciements de l'Université.

Le recteur estime qu'il est de son devoir de représenter, autant qu'il est possible, l'Université aux manifestations de la vie genevoise en général, de sa vie intellectuelle en particulier. Il lui semble qu'une politique de présence, c'est-à-dire d'intérêt, doit être celle de notre Haute Ecole.

C'est ainsi que le recteur a assisté à l'inauguration de la Bibliothèque des Beaux-Arts, magnifiquement installée par la Ville de Genève dans l'immeuble Plantamour à la promenade du Pin. La centralisation des bibliothèques consacrées aux Arts, à proximité de l'Ecole d'architecture et de celle des Beaux-Arts, constitue un sérieux progrès, qui facilitera grandement le travail des étudiants et des érudits. Nous félicitons la Ville de ce nouveau témoignage de sa sollicitude pour la vie intellectuelle de notre canton.

Le recteur a tenu aussi à assister aux premières des conférences, organisées à l'Aula à l'adresse des étudiants, par la Nouvelle Société Helvétique, groupe de Genève. Le thème général de ces conférences était « La vie démocratique suisse d'aujourd'hui ». Parmi les orateurs, nous ne voudrions pas omettre de citer M. Max PETITPIERRE, Conseiller fédéral, et M. Albert PICOT, Conseiller d'Etat.

L'Université a été cette année encore, l'objet de dons généreux. L'International Business Machines Corporation a offert tout l'appareillage nécessaire à l'installation de la salle de traductions simultanées dont l'Ecole d'interprètes a le plus grand besoin. Il s'agit d'un magnifique don d'une valeur de 30.000 francs. Les dix cabines isolées et la salle de travail nécessaires à la réception de ces appareils seront installées dans un local occupé autrefois par l'Institut de physique. Nos remerciements chaleureux vont à M. Watson, directeur

général, et à M. Herzog, directeur de l'extension suisse de l'International Business Machines Corporation, dont la générosité nous permet de résoudre un problème qui nous préoccupait.

Les Laboratoires Vifor ont alloué un crédit de 2000 francs pour les recherches scientifiques qui se poursuivent à la clinique de dermatologie dirigée par M. le professeur Jadassohn.

Le Lion's Club a renouvelé son don généreux d'une bourse de 500 fr.

Enfin, un généreux anonyme a offert la somme de 250 francs pour une bourse de voyage que le jury de l'Ecole d'architecture décernera cette année à l'occasion du dixième anniversaire de sa création ; à cette même occasion, le prix de croquis a pu être transformé en un concours, grâce à la générosité de la Ville et de l'Etat.

Plusieurs instituts ou cliniques ont bénéficié encore de subventions ou de crédits alloués par diverses fondations suisses, ce dont nous nous félicitons pour eux.

Cela m'incite à dire quelques mots du *Fonds national de la recherche scientifique*, dont la création a été approuvée par les Chambres fédérales et dont l'organisation se poursuit activement. Les statuts instituent un Conseil de fondation où sont représentées, par un ou deux délégués suivant les cas, l'Ecole polytechnique fédérale, les Universités et les grandes sociétés savantes, les autorités fédérales et cantonales et plusieurs institutions culturelles ou économiques. Chaque université a donc été appelée à désigner ses deux représentants au Conseil de fondation et le Sénat a porté son choix sur MM. les professeurs Georges Tiercy et Paul-Edmond Martin. Un Conseil national de recherches sera choisi parmi les membres du Conseil de fondation : pour cette élection, il est prévu une commission électorale dans laquelle chaque université sera représentée par un délégué ; le Sénat a désigné à cette fin le professeur E. Bujard. Enfin, chaque université doit organiser une commission universitaire de recherches qui étudiera les demandes de subvention formulées par ses membres et les transmettra avec son préavis au Conseil national de recherches, qui statuera. Cette commission sera présidée par le vice-recteur ; elle comprendra MM. les professeurs Georges Tiercy et Paul Wenger (Faculté des sciences), Victor Martin (Faculté des lettres), Claude Terrier (Faculté des sciences économiques et sociales), Walter Yung (Faculté de droit), Erwin Rutishauser

et Adolphe Franceschetti (Faculté de médecine), Auguste Lemaître (Faculté de théologie).

Il y a tout lieu de penser que le nouvel organisme qu'est le Fonds national de la recherche scientifique pourra entrer en fonctions dès cet automne et qu'il rendra de grands services à la science suisse, à l'instar des Fonds nationaux qui existent déjà depuis plusieurs années dans d'autres pays.

Parmi nos bienfaiteurs, je n'aurais garde d'oublier la Société académique dont l'aide généreuse continue d'année en année ; je relève dans le dernier rapport de cette société, présidée actuellement par M. Roger Firmenich, que les allocations décidées par son Comité se sont élevées à plus de 33.000 fr., sans tenir compte ni des versements considérables faits en faveur de l'Institut de physique, ni des prélèvements effectués sur le fonds Victor Martin réservé pour ses recherches de papyrologie. Une fois de plus, nous exprimons la gratitude de l'Université à la Société académique pour son aide à la fois matérielle et morale.

Tandis que la Société académique s'efforce de pourvoir aux besoins de nos séminaires et de nos instituts, l'Association des anciens étudiants, sous l'impulsion de son dynamique président, M. le professeur Baumann, se penche sur les soucis matériels et surtout moraux des étudiants. Avec l'approbation du Bureau du Sénat, cette association a créé un comité de patronage qui rend déjà de précieux services. Sans commettre aucune indiscretion, je puis dire qu'il a pu intervenir dans un certain nombre de cas et qu'il a pu trouver une solution favorable à des soucis moraux d'une gravité exceptionnelle. Nous sommes heureux de cette action si utile ; en attendant que les circonstances permettent la création d'un service social universitaire dont le besoin se fait déjà sentir. Il est inutile de dire que ce comité de patronage travaille en collaboration étroite avec l'Office d'entraide de l'Université et l'Association générale des étudiants.

L'Association des anciens étudiants caresse un grand projet, celui de la création d'une « Cité Universitaire », en faisant appel à l'initiative privée. Elle a créé dans ce but un comité d'action, patronné par le Bureau du Sénat. Le besoin d'une cité universitaire est autant moral que matériel. Dans l'idée des initiateurs, il est nécessaire de sortir de leur isolement de nombreux étudiants et de créer entre ressortissants de nationalités diverses des « groupes familiaux », sous la présidence d'une personne responsable ; dans ces groupes les étudiants apprendront à mieux

se connaître que cela leur est possible dans les auditoires et les laboratoires, où leurs préoccupations sont tendues vers les études indispensables à leur carrière future.

La tâche première du comité est de trouver un terrain favorable, à la périphérie de la ville, terrain que l'Etat a promis d'offrir à la Cité. Il s'agira ensuite de réunir les fonds privés nécessaires à la construction dont les étudiants ambitionnent de se charger en partie, comme l'on fait leurs camarades finlandais. Nous souhaitons de tout cœur que cette entreprise puisse se réaliser bientôt ; il ne faut pas oublier cependant qu'il s'agit d'une œuvre d'avenir et que trop de hâte peut conduire à des erreurs compromettant cet avenir et c'est bien ici l'opinion des initiateurs.

Nous mentionnerons encore la création, avec l'approbation du Bureau du Sénat, du « fanion universitaire », dont la vente montre le succès indéniable auprès des étudiants ; ceux-ci sont heureux d'emporter cet emblème de l'Alma mater ; car c'est là une coutume dans beaucoup d'Universités de l'étranger.

Me serait-il permis, devant l'œuvre précieuse des deux sociétés amies que sont la Société académique et l'Association des anciens étudiants, de regretter que trop de personnes, qui doivent leur situation aux études universitaires qu'elles ont faites dans notre Alma Mater, se tiennent éloignées alors que leur cotisation, après tout modeste, permettrait d'accomplir toujours mieux les tâches si différentes auxquelles se sont consacrées ces deux sociétés.

Puisque nous parlons construction de projets d'avenir, il est temps de vous dire où en sont les travaux d'agrandissement et de transformation de l'Université. Le nouvel Institut de physique est achevé ou peu s'en faut. Son inauguration, prévue pour le 1^{er} mai, a été toutefois renvoyée parce que certains travaux d'aménagement n'étaient pas encore complètement terminés et du fait de la maladie de M. le professeur François Pfaeffli, le président de la commission de construction, qui s'était dépensé pour cette œuvre avec son dévouement habituel. M. le professeur Richard Extermann n'a pas encore pu utiliser le grand auditoire pour son cours de physique générale, question d'éclairage ; il donne encore son enseignement dans son ancien auditoire. Cependant, les travaux pratiques pour les étudiants ont pu être organisés dans le nouveau bâtiment et la section de recherches est déjà en pleine activité.

A l'étage inférieur du nouvel Institut, de magnifiques

laboratoires ont été consacrés à la biophysique, à proximité immédiate du Centre de microscopie électronique ; ce dernier est ouvert à tous les chercheurs que cette nouvelle technique d'investigation peut intéresser.

Le déménagement de l'Institut de physique a posé le problème de l'utilisation des locaux devenus vacants dans le bâtiment des Bastions. Dès l'automne, la Commission administrative de l'Université s'en est occupée et des plans ont été établis avec la collaboration de M. Ernest Martin, architecte. Ces plans ont été approuvés par les autorités universitaires et les départements intéressés. Ils ont été étudiés en tenant compte de l'occupation par l'Université du bâtiment actuel du Musée d'histoire naturelle dans un avenir que nous voulons croire pas trop éloigné. Les plans qui ont été élaborés prévoient une concentration des services administratifs, actuellement dispersés un peu partout au rez-de-chaussée. Cette concentration facilitera la coordination du travail et diminuera les pertes de temps qui sont la conséquence de l'éloignement des divers bureaux. Une nouvelle salle du Sénat sera créée, plus spacieuse que l'actuelle et de meilleur goût ; de grands auditoires et quelques salles de conférence seront aménagés pour répondre à un besoin qui devient chaque jour plus pressant. Une salle sera réservée aux étudiants et l'Unibar sera modifié pour être mis en communication directe avec cette salle ; cela permettra de débarasser le hall de l'Université des tables qui l'encombrent et qui n'ajoutent rien à sa décoration. Il est prévu enfin un vestiaire ouvert — nous faisons confiance aux étudiants — à moins que l'Association Générale ne préfère chercher le moyen d'organiser une garde pour ce vestiaire.

Comme je l'ai dit plus haut, l'Ecole d'interprètes recevra la salle de traductions simultanées qu'elle souhaite depuis longtemps et son administration pourra quitter l'appartement qu'elle occupe à la rue Saint-Victor, ce qui fera une notable économie.

Les plans sont au point, la demande des crédits nécessaires est déposée devant le Grand Conseil et il ne reste plus qu'à souhaiter que ces crédits soient accordés assez tôt pour que les travaux puissent commencer au cours de l'été, afin de mettre le plus vite possible à la disposition de l'Université quelques-uns des locaux dont elle a le plus grand besoin.

Ceci m'oblige à plaider, une fois de plus, en faveur de la mise en chantier du nouveau bâtiment destiné à l'Institut d'hygiène

et pour lequel un premier crédit avait été voté il y a quelques années. La construction de ce nouvel Institut intéresse l'Université tout entière, car elle désire loger dans le bâtiment du quai de l'Ecole de Médecine plusieurs instituts de la Faculté des sciences, qui manquent de locaux ou ne disposent que de locaux peu commodes ; je pense aux sciences mathématiques, à la zoologie, à d'autres encore. Je pense aussi à l'Institut d'hygiène et de bactériologie, qui s'est vu priver, par la force des circonstances, de plus de la moitié des locaux qui lui avaient été réservés en 1917 dans le bâtiment actuel. La place manque d'autant plus au Service de bactériologie que celui-ci a été reconnu récemment comme Centre national pour l'étude des virus de la grippe et que ce centre travaille en relations étroites avec l'Organisation mondiale de la Santé. Nous en profitons pour féliciter M. le professeur Edmond Grasset du succès que constitue cette reconnaissance.

Le bâtiment des Policliniques est aussi près de son achèvement et sa mise en service ne saurait tarder encore longtemps. Nous nous en réjouissons autant pour la population genevoise qui abandonnera sans regret le chemin des bâtiments vétustes de l'avenue du Mail, que pour nos collègues de la Faculté de médecine qui jouiront de locaux modernes bien aménagés.

Nous souhaitons que les étapes suivantes de la reconstruction de notre très vieil hôpital et de ses annexes puissent se poursuivre à un rythme accéléré, autant dans l'intérêt des malades que dans celui des médecins.

Plusieurs diront sans doute que le recteur demande beaucoup. Cela est vrai. Mais n'est-ce pas là le devoir du recteur, s'il a le souci de l'Université, dont on lui a fait l'honneur d'assumer la responsabilité, et s'il est ambitieux, de la voir prospère ? Pour cela ne doit-il pas désirer que notre Haute Ecole, soit pourvue des locaux et des instruments de travail dont ses maîtres ont le besoin le plus pressant ?

Plusieurs facultés ont procédé à des modifications partielles de leur règlement ; il s'agit de questions de détail, ayant souvent pour but de renforcer la difficulté de quelques examens, afin de maintenir ou de rehausser la valeur de nos diplômes. Vous me permettrez de passer sans insister sur ces revisions de règlements.

Je signalerai toutefois la création, par la Faculté des sciences, d'un *Certificat d'études en pharmacie médicale* que peuvent postuler les porteurs, soit du diplôme fédéral, soit du diplôme universitaire de pharmacien. Le programme de ce certificat,

le premier en Suisse de ce genre, permet aux candidats d'acquérir certaines notions médicales de base qui sont devenues indispensables et qui ne figurent pas au programme du diplôme.

La *Loi sur l'Instruction publique* a subi des modifications importantes, approuvées ce printemps par le Grand Conseil.

L'une (art. 95 et 96) concerne la Faculté autonome de théologie. Les professeurs de cette faculté avaient vu leur rôle universitaire diminué par le statut qui consacrait l'autonomie de la faculté de théologie vis-à-vis de l'Etat. L'enchevêtrement des programmes ; maintes questions, administratives ou autres, rendaient cette situation désagréable tant psychologiquement que pratiquement. Aussi le Sénat a-t-il souhaité que la Faculté de théologie et ses professeurs soient mis sur le même rang que les autres facultés et que les autres professeurs. C'est ce que la loi vient de consacrer. Nous nous réjouissons de voir la Faculté de théologie, la plus ancienne de nos facultés, reprendre au sein de l'Université, la position d'égalité, dont elle jouissait autrefois.

Nous saluons aussi la création d'un Centre universitaire d'études œcuméniques, qui travaillera en collaboration étroite avec la Faculté de théologie. Celle-ci sera représentée par un de ses professeurs dans le Conseil de ce Centre. La Faculté a créé un nouveau type de licence : la licence avec mention œcuménique.

Une autre modification de la Loi sur l'Instruction publique (art. 83) concerne la création d'une nouvelle catégorie de professeurs, les *professeurs associés d'une faculté*. Je dis bien : associés d'une faculté et non pas de l'Université, car il y a là une nuance importante. Depuis bien des années, certaines facultés regrettaient de ne pouvoir reconnaître le travail pédagogique et les recherches scientifiques de chargés de cours et de privat-docents et avaient demandé la création d'un titre honorifique correspondant à celui de « Titular Professor » des universités alémaniques. Aujourd'hui c'est chose faite. Toutefois le titre de professeur d'une faculté ne sera attribué qu'exceptionnellement pour reconnaître la valeur et les mérites d'un chargé de cours ou d'un privat-docent qui aura enseigné avec succès durant huit années au moins et qui se sera fait remarquer par la qualité de son travail scientifique. Le Bureau du Sénat a décidé de n'étudier aucune proposition de cet ordre avant la prochaine année universitaire 1952-1953 et il a prié les facultés de renvoyer à ce moment les suggestions qu'elles auraient à formuler.

L'Université a offert l'hospitalité aux sixièmes Rencontres Internationales, présidées par notre collègue, M. le professeur

Antony Babel avec la compétence qu'on lui connaît ; le thème de ces Rencontres était *La connaissance de l'homme au XX^e siècle*.

Elle a aussi prêté son auditoire à divers congrès et réunions scientifiques.

Comme d'habitude, l'année universitaire a été ouverte à l'Aula par une brève allocution du recteur, suivie cette année d'une causerie de M. le professeur Wenger, qui nous a parlé de ses « Impressions brésiliennes ».

Les conférences générales du jeudi ont été divisées l'hiver dernier en deux séries ; la première série a été consacrée à une suite d'exposés sur *Quelques problèmes du travail* ; la seconde, organisée sur la demande et avec la collaboration des communautés de travail de l'AGE, a traité de ce sujet difficile de *l'objectivité*. Comme l'année dernière, je noterai que ces conférences connaissent un succès certain auprès du grand public, auquel elles sont largement ouvertes du reste, mais que ce succès semble moindre auprès des étudiants pour lesquels, cependant, elles ont été instituées il y a dix ans. La fréquentation des étudiants paraît insuffisante surtout lorsqu'il s'agit d'un sujet d'actualité qu'ils ont demandé eux-mêmes d'entendre exposer par des personnalités compétentes.

Le Bureau du Sénat a prévu pour l'hiver prochain une première série de sept conférences, où parlera sur un sujet scientifique un représentant de chacune des six facultés et de l'Ecole d'architecture ; une seconde série, de cinq conférences probablement, aura pour thème général : *peinture et musique*, thème proposé par l'Association générale des étudiants. Cette seconde série sera suivie de discussions au sein des communautés de travail.

Plusieurs facultés ont aussi organisé des groupes de conférences sur un sujet particulier : les *Journées thérapeutiques*, présidées par M. le professeur Georges Bickel, ont connu le succès qui leur est habituel. Le même succès a été remporté par la *Journée chirurgicale* organisée par M. le professeur Albert Jentzer avec, comme objet, cette nouvelle technique de mise au repos du système neuro-végétatif qui est connue sous le nom d'« hibernation artificielle ».

Nous mentionnerons aussi la belle série de conférences présentées sous les auspices du Centre d'études orientales, qui, sous l'administration de M. le professeur Nagel, possède une réjouissante activité.

J'ai gardé pour la fin une importante manifestation de l'Ecole

d'architecture ; je veux parler de son exposition de travaux, organisée au Musée Rath à l'occasion du dixième anniversaire de la création de cette école.

Le nombre de nos étudiants s'est maintenu depuis l'année dernière. Le semestre d'hiver 1951/52 a compté 2241 étudiants réguliers, dont 1069 suisses et 1172 étrangers, et 394 auditeurs, soit un total de 2635 inscriptions. Cette grande proportion (52%) d'étudiants étrangers provenant de 51 pays, et, par conséquent, de races, de langues, de confessions et d'opinions différentes, donne à notre Université un caractère cosmopolite que je crois pouvoir dire unique au monde. Je ne pense pas qu'il existe ailleurs une université dont la population estudiantine soit si diverse et où les nationaux sont en minorité. Cela crée un climat particulier dont il faut tenir compte pour maintenir un esprit de tolérance et de concorde entre des ressortissants de pays si différents. Cela impose à l'Université une attitude qui n'est pas toujours comprise de chacun, mais qui est nécessaire. L'Université doit pouvoir examiner objectivement toute question en restant au-dessus des discussions partisans. Ce n'est pas seulement un devoir pour elle à l'égard des hôtes qu'elle reçoit de toutes parts, mais c'est aussi une nécessité vitale, comme la neutralité est une nécessité vitale pour notre pays. Cette extrême diversité explique aussi en partie le peu de contact et de cohésion qu'il y a entre les divers groupes d'étudiants suisses et étrangers.

Aussi saluons-nous avec un plaisir particulier tous les efforts faits soit par l'Association générale, soit par tel ou tel groupe d'étudiants pour essayer de rendre plus cordiales les relations entre ressortissants de tous pays.

Je pense à la promenade surprise organisée il y a quelques jours par trois Zofingiens dans le but d'apprendre à mieux connaître leurs camarades confédérés et étrangers et aussi dans l'idée de leur faire connaître notre beau canton. J'ai appris que cette promenade avait été une réussite complète, et je félicite ses organisateurs de leur initiative.

Je pense aussi à ces entretiens organisés par l'Association générale, à la Maison Internationale, sous le titre « De vous à nous », au cours desquels, un soir, un étudiant iranien et un autre soir une étudiante de l'Inde ont parlé de leur pays avec tant d'intérêt qu'ils ont connu, eux aussi, un légitime succès. Je ne peux qu'encourager l'Association générale dans ce travail de compréhension réciproque.

Les rapports du rectorat avec le bureau de l'Association générale des étudiants ont été cordiaux et animés de bonne volonté réciproque, comme l'année dernière.

L'an passé, les étudiants avaient manifesté le désir de participer à la cogestion de la caisse maladie, gérée par trois professeurs. Satisfaction leur a été donnée sur ce point. En effet, le Bureau du Sénat a accepté les suggestions faites par la commission de cette caisse ; ces propositions ont été approuvées par le Grand Conseil et dès aujourd'hui, l'Association générale des étudiants est représentée dans le conseil de gestion par un candidat suisse en médecine, soumis au secret professionnel.

Il était de tradition que le recteur donnât un aperçu de l'activité de l'Association générale des étudiants ; mais cette année, le Bureau a admis, à titre d'essai, que le rapport sur cette activité soit présenté par le président de l'Association lui-même, à la fin de cette séance.

Il est, cependant, un ou deux faits que le recteur se sent obligé de relater. L'Office d'entraide universitaire est dirigé avec dévouement et compréhension par MM. les professeurs Briner et Collart, que nous remercions ici. L'œuvre si utile, indispensable même, de cet office est connue. On peut regretter toutefois, que les ressources qui sont mises à sa disposition ne suffisent pas pour lui permettre d'intervenir efficacement dans certains cas. Ces ressources proviennent essentiellement des bénéfiques de l'Unibar, des cotisations consenties par les étudiants et d'une somme de 3000 francs allouée par l'Etat pour la création d'une bourse. Ces ressources sont encore insuffisantes et il y a là une question qui doit être étudiée en toute objectivité. Cependant, il me paraît utile de rappeler, comme je le faisais l'année dernière, que c'est une somme annuelle très importante, qui est dépensée sous une forme ou une autre (allocations, exemptions de taxes, etc.) en faveur d'étudiants de mérite, mais de faible situation matérielle.

La dernière des modifications à la Loi sur l'Instruction publique (art. 117) apporte une aide nouvelle à l'Office d'entraide. Dorénavant, les boursiers de cet Office bénéficient des mêmes exemptions de droits de graduation que les boursiers de la Caisse de subsides auxquels la loi ancienne réservait cette faveur. Nous nous réjouissons de cette disposition nouvelle qui manifeste une fois de plus la compréhension dont témoignent nos autorités vis-à-vis de la situation difficile de quelques étudiants.

Mais l'entraide n'a pas que son aspect matériel, si important qu'il soit, elle a aussi son aspect moral. C'est à ce propos que je voudrais féliciter l'Association des étudiants d'avoir renouvelé sa collecte de friandises en faveur de leurs camarades du sanatorium universitaire, et que je tiens à féliciter aussi le groupe théâtral de Zofingue d'être monté à Leysin pour jouer *La Belle au Bois* de Supervielle, que ces étudiants avaient préparée pour leur soirée annuelle. Ce sont là gestes d'amicale solidarité et de bonne camaraderie.

La Section sportive de l'Université, sous l'experte et dévouée direction de M. Brechbühl, maître de sports, a connu une activité réjouissante, mais, hélas, elle continue à avoir beaucoup de peine à trouver les locaux qui lui sont nécessaires. Elle a eu, ce printemps, une initiative dont je voudrais la remercier, celle d'organiser une expédition scientifique et alpine au Tassili des Ajers dans le Sahara, avec comme but central l'étude du massif du Tamrit, un massif montagneux encore très mal connu. Cette expédition, dirigée par M. le professeur Juge, était patronnée à la fois par la Faculté des sciences et l'Université. Nos « explorateurs » ont rapporté une magnifique collection de pièces et de documents concernant aussi bien la géologie que la zoologie, sans parler de l'ethnographie. Il en résultera un enrichissement important de nos diverses collections.

Me voici presque au terme de cet exposé, qui a essayé de présenter de façon succincte, quoi qu'il en paraisse, l'essentiel de la vie de l'Université durant l'année qui s'est écoulée depuis le Dies Academicus de 1951. Il me reste la tâche agréable entre toutes d'adresser les remerciements de l'Université.

L'expression de ma gratitude et celle de l'Université va particulièrement à MM. les conseillers d'Etat, Louis Casaï, président de ce Conseil et chef du département des Travaux publics, et Albert Picot, président du département de l'Instruction publique. Au premier, nous devons l'achèvement de l'Institut de physique et celui, prochain, du bâtiment des Policliniques ; nous souhaitons qu'il puisse mettre en chantier les autres transformations dont il connaît la nécessité et nous le remercions d'avance de tout ce qu'il fera pour accélérer ces travaux. Au second, nous tenons à dire combien nous avons été heureux de travailler avec lui durant les deux années qui vont se terminer et nous le remercions de la patience et de la bienveillance avec lesquelles il a écouté les propositions et parfois les

réclamations que j'ai eues à lui formuler, au nom de l'Université ou de l'un ou l'autre de mes collègues.

J'associe MM. les secrétaires Henri Grandjean et René Jotterand aux remerciements que j'adresse à leur chef M. le conseiller d'Etat Albert Picot, et M. l'architecte Georges Lacôte à ceux que je présente à M. le conseiller d'Etat Louis Casai.

Notre reconnaissance va aussi à la Ville de Genève, qui ouvre généreusement ses bibliothèques et ses collections à nos professeurs et à nos étudiants et qui a contribué financièrement, cette année, au concours de l'Ecole d'architecture.

Nous remercions encore les aumôniers M. le pasteur Biéler et M. l'abbé Mauris, pour le rôle si utile qu'ils jouent auprès des étudiants. Comme les années précédentes, le recteur a tenu à prendre part au Noël universitaire organisé à la Salle centrale par M. Biéler. Nous eûmes le plaisir d'assister à une représentation de l'*Abraham* de Théodore de Bèze, jouée par la troupe Jean Bard. Une modeste collation a suivi cette représentation.

Lorsqu'il y a deux ans, quelques collègues, quelques amis m'ont pressé d'accepter une seconde fois la charge honorable mais lourde du rectorat, j'ai hésité longtemps avant de céder à leurs sollicitations amicales. Si j'ai accepté, c'est que je savais pouvoir compter sur la collaboration expérimentée des membres du Bureau du Sénat. Mon espoir n'a pas été déçu et je ne puis que me féliciter de l'esprit qui a régné entre nous durant ces deux années de travail, où ceux-ci m'ont aidé à résoudre les problèmes les plus divers, en s'inspirant toujours de ce qui semblait l'intérêt supérieur de notre maison. Je les remercie tous ici ; arrivé, dans quelques semaines, au terme de mes fonctions, je n'ai qu'un regret celui de quitter ces collègues. J'adresse donc mes chaleureux remerciements à MM. les doyens Paul Wenger, Henri de Ziegler, William Liebeskind, Claudius Terrier, Fernand Chatillon et Jacques Courvoisier. J'adresse aussi un vif merci à M. le professeur Walter Jung, qui n'a pas voulu accepter une réélection aux fonctions de secrétaire du Sénat, fonctions qu'il a remplies avec tant de distinction pendant cinq ans. Il sera remplacé par M. le professeur Jean A. Baumann.

Mais mes remerciements, auxquels je joins mes félicitations vont particulièrement à M. le professeur Antony Babel, auquel je confierai pour la seconde fois l'avenir de l'Université, car l'assemblée des professeurs ordinaires l'a désigné comme

recteur pour la période universitaire 1952-1954. Il lui a été adjoint M. Henri de Ziegler en qualité de vice-recteur. Le collège des doyens aura à peu près la même composition que précédemment et comprendra MM. les professeurs Paul Wenger, William Liebeskind, Claudius Terrier, Fernand Chatillon, Jacques Courvoisier et le doyen de la Faculté des lettres que cette dernière n'a pas encore désigné pour remplacer M. de Ziegler, élu vice-recteur.

Je me réjouis que l'Université ait à sa tête un collège de personnalités dont l'expérience est déjà grande dans les questions universitaires. Je félicite M. Antony Babel d'être appelé à remplir ses fonctions de recteur dans ce climat d'amitié que j'ai connu. Je sais en quelles mains expertes je remettrai le rectorat.

Je le remercie aussi dans sa qualité de président du Conseil du Fonds général de l'Université dont il gère les intérêts avec compétence et dévouement.

La gratitude de l'Université est aussi acquise à M. le professeur Georges Tiercy, président de la Commission administrative et président de la Commission du Restaurant universitaire ; dans ces deux fonctions il rend de grands et utiles services.

Les problèmes administratifs deviennent de plus en plus nombreux et de plus en plus compliqués, ce qui a pour conséquence d'augmenter le rôle du secrétariat. C'est pourquoi mes remerciements très chaleureux vont à M. Hermann Blanc, secrétaire de l'Université, sans lequel le rectorat serait une charge trop lourde pour être acceptée par un professeur qui a aussi le souci de diriger un Institut de l'Université. La connaissance que M. Blanc possède des lois et des règlements, son dévouement inlassable à la maison sont connus de chacun.

Je remercie aussi M. Victor Jaccard, secrétaire des doyens, dont la compétence et le dévouement ne sont pas moindres et dont je n'ai entendu que des éloges formulés par MM. les doyens.

Je remercie également tous les fonctionnaires de l'Université, qui me pardonneront de ne pas les nommer personnellement, car ils savent que ma gratitude leur est acquise à tous.

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs,

Le tableau que j'ai essayé de vous faire de la vie de l'Université est très imparfait. Il ne représente que ce que j'appellerai

la vie extérieure de notre Alma Mater et ne met pas en évidence le travail qui se poursuit dans les séminaires et les laboratoires ; il ne parle pas de la vie personnelle des étudiants, de leurs soucis de toute nature.

La vie de la plupart des étudiants n'est plus ce qu'elle était autrefois. Finie l'insouciance, il faut songer très vite aux difficultés que chacun trouvera dans la carrière de son choix. Il faut acquérir la technique et le diplôme nécessaires à la profession que l'on se propose d'embrasser. Et c'est ainsi que peu à peu les facultés tendent à devenir des écoles professionnelles juxtaposées dans un cadre administratif commun. C'est là un mal ancien. En 1944, dans mon allocution rectorale, je déclarais déjà : « L'Université doit se raidir contre cette évolution..., qui dit Université dit un organisme préposé, d'une part, à l'étude de tous les problèmes particuliers à chaque science et, d'autre part, à l'étude des problèmes universels communs à toutes les sciences ».

Le malaise auquel faisait allusion un article paru dans un quotidien de notre ville n'est donc pas un fait nouveau ; il est ressenti périodiquement par quelques étudiants, peut-être plus réfléchis que d'autres ou peut-être moins tendus vers le but professionnel désiré. Cette inquiétude de quelques-uns n'est-elle pas en réalité, qu'un reflet du malaise général dont souffrent tous les intellectuels vis-à-vis de l'emprise grandissante de la technicité au détriment de l'humanisme ? Ce malaise n'a-t-il pas fait l'objet, ici-même, de débats passionnants ? Nous vivons à l'époque du spécialiste, à celle de l'expert qui ne sait plus embrasser l'ensemble d'une question ; c'est ainsi que la valeur humaine de notre civilisation tend à se perdre. Aussi est-ce avec une inquiétude croissante que quelques-uns voient s'approcher une période de spécialisation technique poussée au point de réaliser le rêve effroyable de la ruche ou de la termitière.

L'Université a essayé de parer à cette évolution lente qui fait de chaque faculté, de chaque discipline parfois, un organisme à vie close, en instaurant les conférences générales du jeudi, afin de permettre aux étudiants de chacune des facultés de s'intéresser aux méthodes et aux problèmes étudiés dans les autres. Je n'oserais dire que cette tentative ait pleinement réussi. La curiosité de ce que fait le voisin ne semble pas encore avoir été éveillée. L'Université a décidé de continuer sa série de cours généraux et peut-être qu'un jour le but initial sera atteint.

C'est avec une préoccupation semblable que l'Association générale des étudiants a créé les communautés de travail, afin de permettre à ceux qui le désirent de discuter librement telle ou telle question générale sous la présidence bénévole d'une personnalité compétente. Quel que soit le succès de ces communautés de travail, elles ne réunissent encore qu'une petite minorité de l'ensemble des étudiants. Cependant, c'est là que peut se développer ce dialogue que quelques-uns souhaitent et qui n'est que difficilement réalisable devant les foules qui remplissent auditoriums et laboratoires.

L'effort réalisé par les communautés de travail est intéressant, car il y a là sans doute un moyen de remédier en partie à la séparation très grande des disciplines et elles sont l'occasion de débattre certains problèmes généraux qui ne peuvent trouver place dans l'enseignement trop défini de la plupart des chaires. Que, dans les circonstances actuelles, l'Université ait quelque peine à remplir intégralement sa mission, cela se conçoit. Car s'élever au-dessus des soucis professionnels pour acquérir une pensée large et rigoureuse, ouverte à tous les problèmes humains, nécessite aujourd'hui un effort bien plus considérable qu'il y a quelques années encore. On pourrait se demander, du reste, si les étudiants arrivent à l'Université suffisamment préparés à cet effort ; les gymnases, où les sciences spéciales tendent de plus en plus à se développer, ne négligent-ils pas parfois la culture philosophique, qui seule prépare aux véritables humanités. Nous savons que, chez nous, cette question préoccupe sérieusement le Département de l'Instruction publique.

Telles sont quelques-unes des réflexions qui me sont venues après lecture de plusieurs articles s'inquiétant des fins de la culture universitaire. Il est utile de se demander parfois si l'Université réalise complètement tout ce que les étudiants attendent d'elle et de connaître les lacunes, réelles ou apparentes, que ceux-ci pourraient lui reprocher, à tort ou à raison. Je vois dans ce débat un signe de vitalité qui n'est point pour me déplaire, aussi ne conclurai-je pas sur une note pessimiste, qui serait contraire à toute ma pensée.

Etudiants,

L'Université est et sera ce que vous l'avez faite et ce que vous la ferez, car vos maîtres ne peuvent que peu de chose sans votre collaboration active.

Unissez-vous donc à nous pour travailler en commun à désarticuler les cadres de la technique envahissante, afin de permettre l'épanouissement de ce véritable humanisme que vous souhaitez à l'Université.

Que cette dernière qui nous est chère, soit prospère par l'effort conjugué de tous, tel est le vœu que je formule en terminant.

}
